

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)  
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)  
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Madame PONCET  
Monsieur MARINO MORABITO

\_\_\_\_\_  
Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2023.03.30**

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : RÉVISION DES TRANCHES DE  
QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024**

(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)  
Nomenclature : 8.1 Enseignement

Les tarifs des accueils périscolaires (restauration scolaire et accueils périscolaires matin, midi et soir) sont indexés sur les quotients familiaux permettant ainsi de **moduler la facturation sur les revenus des familles.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_30-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024 1

Quatre tranches de tarification sont appliquées aussi bien pour les familles ambarroises que pour les familles domiciliées à l'extérieur de la ville, et ce, sur les différents temps d'accueils périscolaires. La répartition est présentée ci-après :

Restaurant scolaire				
QF	< 450	451 - 800	801 - 1000	>1000
Tarifs en € Ambarrois	3,05 €	3,50 €	3,85 €	4,10 €
Tarifs en € Extérieur	4,55 €	5,25 €	5,75 €	6,15 €

Ces tranches apparaissent peu étendues et insuffisamment en adéquation avec les revenus des familles. Aussi, au vu du contexte socio-économique et pour apporter un soutien aux familles dont les enfants sont scolarisés sur le territoire, une nouvelle proposition avec extension des tranches QF en faveur des familles est donc formulée et qui permet :

- Une baisse de la tarification pour la tranche QF < 450 ;
- Une baisse de la tarification pour un QF compris entre 451 et 800 ;
- Une baisse de la tarification pour un QF compris entre 801 et 1000 ;
- Une baisse de la tarification pour un QF compris entre 1001 et 1300 ;
- La création d'une tranche QF > 1300 n'engendrant pas d'augmentation du tarif maximal actuel (4.10 €)

Le principe d'une majoration pour les familles des communes extérieures, voté par délibération n° 2021.03.30 en date du 25 juin 2021 demeure. Par souci de cohérence, le prix d'un repas « extérieur » pour un QF<450 sera égal au prix du repas « ambarrois » de la tranche QF la plus haute c'est-à-dire QF>1300.

Les nouveaux tarifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Restaurant scolaire						
QF	< 450	451 - 600	601 - 800	801 - 1000	1001 - 1300	>1300
Tarifs en € Ambarrois	2,65 €	3,00 €	3,35 €	3,70 €	3,95 €	4,10 €
Tarifs en € Extérieur	4.10 €	4.5 €	5 €	5.55 €	5.90 €	6.15 €

Lors du dépôt du dossier, le service procédera à la vérification des informations et des pièces exigées. La demande d'inscription sera prise en compte uniquement si la famille est à jour de tous ses règlements, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

La Commission Municipale **Action Éducative et Vie Scolaire**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs périscolaires pour une application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 21 JUIN 2024

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_30-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024 3